

CULTURISME E PHYSIQUE

Numéro 001 Juillet 2016



En 2015 les trois disciplines de la FFHMFAC ont du se séparer. Les commissions Haltérophilie et Force Athlétique, sont resté unies et ont créé leur fédération: FFHM et FFA.

Pendant les Championnats de France de Culturisme 2015, à Lormont (Gironde), le culturisme a volé en éclats.

Ont vu le jour: une fédération de force et de culturisme, qui n'a pas abouti: une association française de culturisme naturel (AFCN); et une association française de body building naturel (AFBBN).

Forts de l'expérience des championnats de France de Lormont, avec des membres de la Commission Nationale Culturiste et des Présidents de clubs, nous avons décidé de créer une nouvelle fédération loin des animosités antérieures: l'association française de culture physique et de culturisme (AFCPC).

Immédiatement de bonnes relations ont été mises en place avec l'haltérophilie, la force athlétique et l'AFCN. Rapidement, l'AFCN et l'AFCPC ont fusionné pour donner une grande association: l'AFCPCN.

C'est donc un pari réussi grâce au travail de tous et à l'envie de rester unis et de poursuivre le travail accompli par l'ex-FFHMFAC.

C'est tout naturellement que l'Equipe de France de Culturisme qui se retrouvait abandonnée, a été accompagnée par l'AFCPCN à Barcelone en novembre 2015 avec les superbes résultats qu'elle a obtenus.

Je remercie particulièrement Monsieur Jean VAGAO (président de l'UIBBN) et Monsieur Marc MERMET (ex-président de l'AFCN et maintenant président délégué de l'AFCPCN) pour le travail qu'ils ont accompli et leur soutien sans faille.

Christian LACROIX



La saison sportive 2015/2016 s'annonçait très difficile.

Il n'en fut rien !

L'énergie déployée par tous les membres de l'AFCPCN a été si vigoureuse, que tout le monde a repris confiance et a donné lieu à une superbe année de compétitions:

4 compétitions régionales
2 compétitions de demi-finales
1 compétition de finales (Aoste)
les championnats d'Europe (Choisy le Roi) avec une moisson de médailles dont celle d'or pour la meilleure équipe Européenne.

et bientôt les Championnats du Monde (Dinant Belgique).

SAISON 2017

OUVERTURE DES CANDIDATURES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS:



**. Régionaux . Demi-finales . Finales
. Opens . Opens Masters . Grands prix etc.**

Renseignements: facebook ou administration@afcpc.fr





Projet de traité d'apport partiel d'actif entre la FFHM et l'AFCPCN

Suite à la séparation des disciplines au 1er septembre 2015, date à laquelle la Fédération française d'Haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme (FFHMFAC) est devenue la Fédération Française d'Haltérophilie – Musculation (FFHM),

l'Association Française de Culture Physique et de Culturisme Naturel (AFCPCN), a apporté la preuve de sa représentativité des associations sportives ayant pour objet la pratique de ses disciplines et affiliées lors de deux saisons au moins sur les trois dernières saisons sportives à la FFHMFAC.

Il en découle qu'un traité d'apport partiel d'actif validé par le comité directeur de la FFHM le 22 mai 2016, sera soumis au vote de l'assemblée générale par voie électronique entre le 22 juillet (date d'ouverture du vote) et le 22 août 2016 (date de clôture du vote).

Il en découle qu'un traité d'apport partiel d'actif validé par le comité directeur de l'AFCPCN le 17 juin 2016, sera soumis au vote de l'assemblée générale extraordinaire par voie électronique entre le 18 août 2016 (date d'ouverture du vote) et le 31 août 2016 (date de clôture du vote).



HISTORIQUE (extraits)

Au terme d'une longue procédure et de multiples échanges entre la FFHMFAC et l'IWF (International Weightlifting Federation), la Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme s'est vu contrainte de répondre aux injonctions de sa Fédération Internationale. En application de ses statuts, l'IWF a demandé à la FFHMFAC d'organiser la scission entre ses disciplines de compétition, afin de ne « contrôler » désormais que la seule discipline haltérophilie.

Par décision du Comité Directeur en date du 18 janvier 2015, éclairée par une étude réalisée par le CDES et par l'analyse de l'ensemble des possibilités s'offrant à elle, la FFHMFAC s'est prononcée en faveur de la séparation entre les entités la composant, à compter du 1er septembre 2015.

Cette décision signifie notamment que :

Ø les disciplines force athlétique et culturisme ne sont plus désormais placées sous le contrôle de la FFHMFAC, qui bénéficiait jusqu'alors pour cette gestion de la délégation du Ministère en charge des Sports, mais de Fédérations indépendantes et constituées à cet effet, et qui bénéficient ou ont vocation à bénéficier de l'agrément et de la délégation de pouvoirs du Ministre en charge des Sports ;

Ø la FFHMFAC a modifié en conséquence ses propres statuts afin de recentrer son objet social sur la gestion, le développement et la promotion des seules disciplines haltérophilie et musculation exclusivement, et de se dénommer FFHM.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mars 2015, la date de prise d'effet de la séparation matérielle a été fixée au 1er septembre 2015, avec une première AGE fixée au 5 juin 2015, suivie d'une deuxième au 28 juin 2015, elles-mêmes préparées lors d'un Comité Directeur le 31 mai 2015.

L'objet des présentes consiste à organiser juridiquement et financièrement la séparation des disciplines : l'haltérophilie et la musculation d'une part, le culturisme d'autre part.



Article 3 – Conditions de représentativité

Il était convenu que l'apport ne pourrait être réalisé que si et seulement si l'AFCPCN apportait la preuve de sa représentativité des associations sportives ayant pour objet la pratique de ses disciplines et affiliées lors de 2 saisons au moins sur les 3 dernières saisons sportives à la FFHMFAC.

Cette représentativité était réputée acquise sous les deux conditions cumulatives suivantes :

- l'AFCPCN devait démontrer que, 60 % au moins des associations ci-dessus définies, ayant recensées au moins 10 licenciés en culturisme la saison précédente, au sein de la FFHMFAC, lui étaient affiliées ou en étaient devenues membres pour la saison 2015/2016.

- l'AFCPCN devait démontrer qu'elle avait récupéré pour la saison 2015 / 2016 au moins 60 % du nombre de licences que le culturisme avait au sein de la FFHMFAC lors de la saison précédente.

Il s'avère que cette démonstration a été effectuée par l'AFCPCN par la production des attestations d'affiliations des associations sportives de culturisme pour la saison 2015 /2016, complétées par la production du listing des licenciés de l'AFCPCN pour la saison 2015 / 2016.

Article 5 – Modalités de l'apport

Les conditions de réalisation du présent traité étant respectées, l'apport sera alors réalisé par virement bancaire émis par la FFHM, anciennement FFHMFAC au bénéfice de l'AFCPCN, au plus tôt dans la semaine suivant la signature du présent traité.

Monsieur Marc ANDRIEUX
Président de la FFHM

Monsieur Christian LACROIX
Président de l'AFCPCN



PROJETS POUR UNE FEDERATION RECONNUE, AGREEE, DELAGATAIRE.

Un chemin pour aller de l'AFCPCN à la FFCPC

Le chantier est immense.

Une refonte en profondeur est envisagée.

Elle est déjà commencée avec la rénovation:

- * des «catégories sportives» et «disciplines sportives». (création d'une catégorie «espoirs» pour garder les jeunes qui désertent les compétitions à force de se confronter aux «séniors» si rapidement - harmonisation avec la fédération internationale - etc.),
- * des critères de jugements (mise en place d'un référentiel),
- * de la formation des juges, régionaux, nationaux,
- * du renouvellement de la confiance en un sport «sain» avec les accords avec l'AFLD, et une lutte intransigeante contre le dopage,
- * du soutien apporté aux athlètes.
- * de la formation des BPJEPS, UCC Culturiste, DEJEPS HMDA,

Elle doit se poursuivre avec:

- * l'entrée dans le XXI siècle de la fédération,
- * des outils informatiques modernisés,
- * une commission de développement de la fédération,
- * la constitution d'une «élite culturiste» dans laquelle seront sélectionnés les athlètes représentant la France à l'étranger,
- * de la formation des diplômes fédéraux et d'un CQP.
- * et bien entendu, la liste n'est pas exhaustive...



DEJEPS
Haltérophilie, Musculation
et disciplines associées

Formation 2016/2017 Ouverte à Distance



EURO FITNESS FEDERATION

www.euro-fitness-federation.eu

NOUVEAU : la formation au **DEJEPS HALTEROPHILIE MUSCULATION ET DISCIPLINES ASSOCIEES** est à partir de cette année ouverte à distance. Il y aura des regroupements sur Bordeaux deux jours une fois pas mois. Cette formation est ouverte aux candidats possédant le **BPJEPS MENTION D** ou aux athlètes ayant 3 années de licence et un niveau national.

Renseignements:
www.euro-fitness-federation.eu



**75 centres
de forme
et leurs**

97 000 pratiquants et athlètes

SE RAPPROCHENT DE L'



Le site internet de la fédération.

Toutes les informations sur la vie de l'AFCPCN se trouvent sur son site www.ffcpc.fr

Les affiliations des clubs et les prises de licences des pratiquants, (athlètes ou loisirs) se font directement en ligne.

Vous êtes **PRESIDENT** de **CLUB** ou **RESPONSABLE** d'un **CENTRE DE FORME**, rien de plus simple à la nouvelle saison pour vous affilier...

Il suffira juste de faire la demande sur le net et si elle est acceptée, tout se fera en direct... Affiliation, paiement par CB, et facture automatique.

Pour les licences, idem, enregistrement en ligne, paiement par CB, édition des licences en pdf automatiquement, et facture globale automatique.

Il n'y aura plus de maintenance. Chaque responsable de l'affiliation pourra à n'importe quel moment voir la liste de ses licences.

Contact:
administration@ffcpc.fr
06 32 64 71 27



N'oubliez pas le **BPJEPS AGFF** peut avoir des Unités de Certifications Complémentaires en Haltérophilie, Force Athlétique et Culturisme. Ces UC Complémentaires, vont être mis en place à Lille et Lyon, bénéficiant de l'expérience de 4 années à Bordeaux.

Le **BPJEPS** est un diplôme d'initiation, si vous cherchez un **ENTRAINEUR** vous devez embaucher un **DEJEPS HMDA**, ou mettre un de vos BP en formation (prises en charge par les OMA, et formation ouverte à distance).

Contact:
administration@euro-fitness-federation.eu
05 56 10 87 09